

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 02/10/2023

**Délibération n° 2023-073
Séance du 26 septembre 2023**

Convention-cadre avec la Ville de Paris
relative aux modalités de financement
des travaux d'investissement de faible
montant pour la période 2024-2027

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention-cadre avec la Ville de Paris relative aux modalités de financement des travaux d'investissement de faible montant pour la période 2024-2027,

Vu le projet de convention-cadre,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention-cadre avec la Ville de Paris relative aux modalités de financement des travaux d'investissement de faible montant pour la période 2024-2027.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

Le Président


François-Marie DIDIER